

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72 rendant exécutoires les délibérations nos 842/6eL à 354/6L du 16 décembre 1966 de l'Assemblée territoriale en matière domaniale.

n° 72

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 janvier 1967

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1967

Date du numéro
1 mars 1967

TEXTE INTÉGRAL

Sont rendus exécutoires les délibérations, suivantes de l'Assemblée Territoriale de, la Côte Française des Somalis en date du 16 décembre 1966

- n° 342/6° L, accordant à l'Etat Français (Ministère des Travaux publics, Secrétariat général à l'Aviation civile) la concession provisoire d'une parcelle de terrain sise à djibouti plateau du Marabout
- n° 343/6e L, accordant à M. Mohamed Mahamoud Boreh 13 concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Arta, lot n° 46 du nouveau lotissement
- n° 344/6e° L accordant à M. Hassan Mohamed Movale la concession provisoire d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, boulevard de la République, n° 555 bis
- n° 345/6e L, accordant à la Communauté Hellénique de Djibouti la concession provisoire d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, boulevard de la République (lot n° 559): — n° 346/6° L, accordant à Mme Mandalidis, née Stavrianos, la concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, plateau du Marabout (lot n° 560)
- n° 347/6e L, accordant à la Compagnie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien la concession d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, plateau du Marabout : — n° 848/6°L, accordant à M. Ahmed Hassan Ahmed la Concession provisoire d'une parcelle de terrain sise à Djibouti. boulevard de la République, lot n° 553 : — n° 349/66L, accordant à M. Kamil Ali Mohamed la Concession provisoire d'une parcelle de terrain sise à Djibouti boulevard. de la République, lot n° 555 : — n° 350/6°[L, accordant à M. Hassan Gouled Aptidon la concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Arta
- no 351/6eL. accordant à M. Mohamed Ismaël Gouled la Concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Ambouli, lot n° 6 du lotissement de l'Aviation : — n° 322/6° L, accordant à M. Hamadou Mohamed la concesSion provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Ambouli lot no 42 du lotissement de Aviation
- no 353/6eL, accordant à M. Mohamed Ismaël Mahamoud la concession provisoire d'une parcelle de terrain sise à Dijibouti, boulevard de la République, lot no 553 bis. — n° 354/6° L, accordant à M. Dirieh Guedi Farah la concesSion provisoire d'une parcelle de terrain sise à Djibouti quartier 4.